



L'Agence Wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ?

est un ORGANISME PUBLIC créé
par le décret du CONSEIL REGIONAL WALLON
du 06 avril 1995.



Critères communs à tous les secteurs

- Domiciliation sur le territoire de la **région wallonne** de langue française
 - Nationalité : Belge, Union européenne (et assimilé)
- OU**
- 5 ans de résidence en Belgique
 - Age **moins de 65 ans** lors de la première intervention
 - !!! Il y a des conditions spécifiques supplémentaires selon les types de demandes



Critères spécifiques

- Perte de la capacité mentale (= déficience intellectuelle ou problèmes de santé mentale) d'au moins 20 %

OU

- Perte de la capacité physique (= difficultés motrices, sensorielles, ...) d'au moins 30 %



Où envoyer la demande ?

La demande doit être introduite auprès du Bureau Régional dont dépend le domicile de la personne. Il y a sept bureaux régionaux (Mons, Charleroi, Ottignies, Namur, Dinant, Libramont, Liège).



Domaines d'intervention de l'AWIPH

- Emploi et formation professionnelle.
- Aides individuelles à l'intégration (exemples : aménagement de logement, aides à la communication...).
- Accueil, Hébergement et Accompagnement.



Sur quel document introduire la demande ?

- L'Agence prend en compte **toute demande écrite**.
- Néanmoins, elle a prévu un formulaire de base appelé « Formulaire d'Introduction de la Demande ». Il existe 5 types de FID différents selon le type de demande (Emploi-Formation, Aides individuelles à l'intégration, Accueil-Hébergement-Accompagnement, Répit, BAP). Ils sont téléchargeables sur le site www.awiph.be .



1. L'EMPLOI ET LA FORMATION

!!! Les interventions de l'AWIPH ont un caractère résiduaire.

Pour l'emploi et la formation, l'administration de référence est le FOREM.



Différentes interventions

FORMATION

1. Formation en entreprise : contrat d'adaptation professionnelle (CAP).
2. Formation en Centre de Formation Spécialisé (l'AWIPH agréée et subventionnée 14 CFP).



EMPLOI

1. Aides à l'embauche :

- Prime au tutorat
- Prime à l'intégration
- Prime de compensation
- Aménagement du poste de travail

2. Entreprises de Travail Adaptée (58 ETA en Région Wallonne).



Pour plus d'informations

- La farde « Fiche aides à l'emploi » et la liste des services (ETA, CFP,...) sont disponibles sur le site internet www.awiph.be (Rubrique «Documentation / Publications / Infos particulières »)



E

écoute

P

première

O

orientation

C

conseil



LE HANDICAP VOUS CONCERNE ?



L'AWIPH EST

Agence
Wallonne
pour l'intégration des
Personnes Handicapées

Rue de la Rivelaena 21
6067 CHARLEROI

**A VOTRE
ÉCOUTE**

Les conseillères du numéro vert

... vous fournissent une information gratuite et de qualité en collaboration avec chaque service de l'Agence

... jouent le rôle de facilitateur et vous guident vers le service adéquat au sein de l'AWIPH, vers les services généraux ouverts à tous, vers les services spécialisés ou vers les associations qui peuvent répondre à vos besoins

... relayent vos attentes afin d'améliorer la qualité des services proposés aux personnes handicapées.

Numéro vert gratuit
accessible tous les
jours ouvrables
de 8h30 à 16h30.

www.awiph.be



Merci pour votre attention,

